



L'AFIC publie un ouvrage de référence sur la Société de Capital Risque :

« *SCR : Principes juridiques et fiscaux* »

Dans un contexte où l'investissement dans les PME, notamment innovantes, est fortement encouragé par les pouvoirs publics, la Société de Capital Risque (SCR) occupe aujourd'hui le devant de la scène, après avoir bénéficié de profondes modifications législatives et réglementaires.

Dans son rôle de formation des professionnels, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) a souhaité mettre à la disposition des professionnels du Capital Investissement ainsi que des acteurs financiers régionaux, un outil moderne et bien adapté ; elle publie aujourd'hui un ouvrage de référence intitulé « SCR : Principes juridiques et fiscaux ».

Véritable guide technique de la SCR, cet ouvrage montre que la SCR est un véhicule indispensable pour fédérer des capitaux et les gérer avec efficacité, d'une part ; expose clairement le nouveau régime de la SCR, plus compétitif et plus simple, d'autre part.

Conçu sous forme de classeur, avec des mises à jour périodiques, cet ouvrage est incontournable pour l'ensemble des praticiens sur les questions juridiques et fiscales de la SCR. Son auteur, Maître Daniel Schmidt, avocat à la Cour, conseiller Juridique de l'AFIC, intervient notamment lors de la négociation avec l'Administration Fiscale pour la mise au point des projets de loi, de décret et d'instruction fiscale.

A propos de l'AFIC :

L'AFIC a pour vocation d'accompagner et de faciliter la croissance du capital investissement en France qui a été très rapide depuis 10 ans. Son action s'exerce principalement dans les domaines suivants :

- ***La formation des professionnels***, qui a concerné en 2002 plus de 310 personnes ;
- ***La mise au point et la diffusion d'un code de règles déontologiques*** qui encadrent l'exercice du métier ;
- ***La promotion du capital investissement auprès des investisseurs institutionnels français*** qui ne consacrent à ce secteur qu'une partie encore faible de leurs ressources en comparaison de ce qui se fait dans les pays de l'Europe ou aux Etats-Unis et étrangers qui s'intéressent de plus en plus à l'investissement en France ;
- ***Le dialogue avec les pouvoirs publics et les autorités de marché***, afin d'améliorer le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité, tel la réforme en cours du régime des SCR, FCPR et FCPI.

L'AFIC compte en 2003 191 membres actifs – investisseurs – et 77 membres associés –professionnels des métiers liés au capital investissement : avocats, auditeurs, conseils, ...

L'arrivée de nouvelles équipes sur le marché contribue au développement de l'activité et à l'accroissement des ressources disponibles.